



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale

DEUXIEME SYNDICAT TOUS CORPS CONFONDUS DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

ADHESION STAGIAIRE
COTISATION 2013-2014

35 €

Mlle Mme M.

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Professeur Discipline : CPE

Corps : Agrégé(e) Certifié(e) EPS PLP CPE Echelon :

ETABLISSEMENT :

Commune :

Cotisation de 35 euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :

Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Pour les adhésions enregistrées de Juillet 2013 à fin Septembre 2013,
le chèque ne sera encaissé que le 1^{er} octobre 2013, une fois votre premier salaire perçu.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Juillet 2013, vous serez adhérent(e) jusqu'en Juillet 2014.

Vous pouvez également cotiser à n'importe quel moment de l'année.